



RCS : THONON LES BAINS  
Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00787  
Numéro SIREN : 815 078 779  
Nom ou dénomination : L AVENUE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2017 sous le numéro de dépôt 173

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE THONON-LES-BAINS

10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521  
74203 THONON LES BAINS CEDEX  
Tel : 04.50.72.13.20

## RECEPISSE DE DEPOT

SCP JAKUBOWICZ MALLET GUY ET  
ASSOCIES

18 rue Tronchet  
69006 Lyon 06

V/REF :

N/REF : 2015 B 787 / 2017-A-173

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THONON-LES-BAINS certifie qu'il a reçu le 30/11/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 04/11/2016  
- Changement de président

Concernant la société

L'AVENUE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER  
Société par actions simplifiée  
42 avenue DE GENEVE  
74200 Thonon-les-Bains

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-173 le 24/01/2017

R.C.S. THONON 815 078 779 (2015 B 787)

Fait à THONON-LES-BAINS le 24/01/2017,

L'un des Greffiers Associés



**"L'AVENUE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER"**

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros  
Siège social : THONON-LES-BAINS (74200) 42, Avenue de Genève  
815 078 779 RCS THONON-LES-BAINS

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 4 NOVEMBRE 2016**

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

---

L'an deux mille seize,  
Et le quatre novembre, à 10 heures,

Les associés de la société "L'AVENUE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER", Société par Actions Simplifiée au capital de VINGT MILLE euros (20 000 €), divisé en DEUX MILLE (2 000) actions de DIX euros (10 €) de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par les Directeurs Généraux dans les conditions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric MERLIN, Directeur Général.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Directeur Généraux, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins les deux tiers des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Cabinet « GAILLARD NEYRET ET ASSOCIES - GNA », Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Autorisation de mutations d'actions,
2. Nomination de Monsieur Frédéric MERLIN en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Manuel BENAVENTE,
3. Pouvoirs pour les formalités légales et réglementaires.

oOo

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are three distinct marks: a small 'u' or 'h' shape, a signature that appears to be 'Pn', and a long, vertical, slightly curved line.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée divers documents et notamment :

- la copie des lettres de convocation adressées à tous les associés et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport du Directeur Général,
- le projet des résolutions.

Puis Monsieur le Président déclare qu'ont été notamment tenus à la disposition des associés ou de leurs mandataires, au siège social :

a) depuis la date de la convocation :

- le rapport du Directeur Général,
- le projet des résolutions.

b) quinze jours avant l'Assemblée :

- la liste des actionnaires arrêtée le seizième jour précédant la réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations de détail sont échangées entre les membres de l'Assemblée et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise des projets, notifiés aux Directeurs Généraux de la société et aux associés, de cession par la société "JEAN DE LA FONTAINE"

- ✓ AU PROFIT DE la société "IMEA PARTICIPATIONS", Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 euros dont le siège social est à LYON (69006) 53, Avenue Maréchal Foch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 803 187 079 RCS LYON,

DE la pleine propriété de TROIS CENT TRENTE TROIS (333) actions qui lui appartiennent au capital de la société "L'AVENUE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER",

- ✓ AU PROFIT DE la société "FMDP", Société à Responsabilité Limitée au capital de 152,45 euros, dont le siège social est à SAINT SYMPHORIEN D'OZON (69360) Lieudit Le Pontet, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 389 586 728 RCS LYON,

DE la pleine propriété de TROIS CENT TRENTE QUATRE (334) actions qui lui appartiennent au capital de la société "L'AVENUE - DEVELOPPEMENT IMMOBILIER",

M  
Pn  
6

autorise lesdites cessions d'actions, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé la révocation de Monsieur Manuel BENAVENTE de ses fonctions de Président avec effet à compter du 4 novembre 2016, décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président et pour une durée non limitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Frédéric, Louis, Pierre, Florent MERLIN**, demeurant à LYON (69007) 9, Quai Claude Bernard,  
Né le 31 juillet 1991, à VENISSIEUX (Rhône).

qui déclare accepter lesdites fonctions et n'encourir aucune interdiction ou incompatibilité de nature à lui interdire de les exercer.

Par l'effet de la nomination de Monsieur Frédéric MERLIN aux fonctions de Président de la société, l'Assemblée Générale constate la fin de ses fonctions de Directeur Général avec effet à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

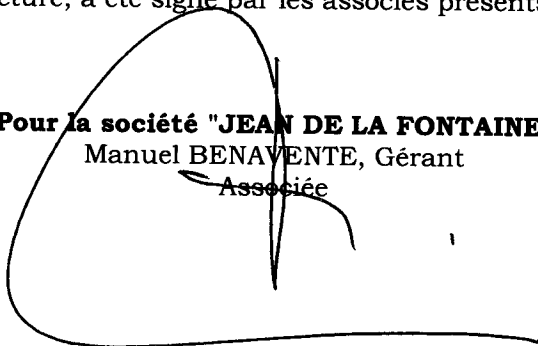
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **CLOTURE**

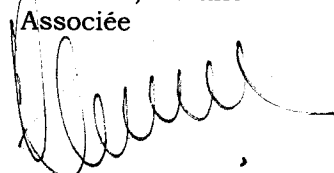
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Des délibérations de l'Assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

**Pour la société "JEAN DE LA FONTAINE"**  
Manuel BENAVENTE, Gérant  
Associée



**Pour la société "IMEA PARTICIPATIONS"**  
Frédéric MERLIN, Gérant  
Associée



**Pour la société "SCI FMDP"**  
Pascal MERLIN  
Associée

